

Chapitre 2: Aménagement territoire

Aménager : Disposer, modifier, transformer, organiser un espace pour assurer une fonction, permettre un usage donné, améliorer une fonctionnalité ou un cadre de vie.
§ **Re-structurer** un espace en exploitant **les atouts** afin d'assurer le bien-être du groupe social. On pourrait dire que aménager c'est restructurer et réorganiser le territoire.

Définition

L'aménagement du territoire est « l'action **volontaire** et **rationnelle** d'une **collectivité** sur **son territoire** qui consiste à re-structurer l'espace, optimiser l'utilisation de l'espace et des ressources et mieux répartir la population en fonction de ces ressources afin de permettre le développement durable, assurer le bien-être du groupe social et l'équité territoriale ».

L'aménagement correspond :

- **A une volonté**, notamment **collective**, **de corriger les déséquilibres d'un espace**, local, régional, national voire suprarégional et s'appuie sur **le volet appliqué de la géographie** à côté des autres disciplines comme l'économie, la sociologie, le droit...
- Il suppose une **conception globale de l'ensemble d'un territoire**, une analyse à la fois rétrospective (bilan) et prospective (perspectives). C'est une véritable synergie des disciplines et des compétences comme la géographie, l'économie, la sociologie, l'urbanisme, le droit, le paysage, l'agro-économie

Le territoire

- Le terme territoire provient du latin *territorium*, lui-même dérivé **de terra**, la terre (globe terrestre, matière, sol, continent, contrée). Il signifie « morceau de terre appropriée ». Il a donné naissance au mot « terroir » et territoire.
- Trois sens peuvent être donnés au terme « territoire » dont les deux premiers sont neutres qui ne renvoient pas au rapport à la société et le terme territoire est plutôt l'équivalent à celui d'espace, voire pays : analyse, dynamique territoriale = spatiale

1- Un découpage administratif donné

Un espace ayant une autorité compétente mais n'ayant pas une forte homogénéité de population : on parle des « territoires du Nord-Ouest » ou « du Yukon » au Canada. C'est un espace qui n'a pas encore un statut très précis comme les « DOM-TOM » en France autrefois ou les « Territoires occupés » de la Palestine

2- Un espace délimité et contrôlé par une autorité (un Etat) qui forme souvent une nation et/ou un pays. On parle du territoire national, du territoire algérien ou français, Les Pays et Territoires d'Outre-mer correspondent à ces deux sens à la fois. Avec la décolonisation, le terme de pays tend à remplacer celui de Domaines ou de Territoires. L'Etat possède l'autorité territoriale qui s'exprime par des lois territoriales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire.

3- Un espace socialisé, approprié par ses habitants quelle que soit sa taille avec une mémoire, une pratique et une représentation de cet espace. Le Massif central⁴, en France, n'existait pas avant le 19^e siècle

- Le terme territoire n'est pas neutre et fait de la géographie une science sociale avant tout.

- **Le territoire est une portion de l'espace terrestre dans ses rapports avec la société qui l'occupe et l'aménage en vue de satisfaire ses besoins.**

L'aménagement du territoire

L'aménagement suppose la présence d'un territoire, d'une collectivité exprimée par un pouvoir ou une autorité qui dirige l'action de transformation et assure les arbitrages nécessaires.

L'aménagement du territoire désigne à la fois « **l'Action** d'une collectivité sur son territoire, **et le résultat de cette action**, soit au niveau local (aménagement rural, urbain, local), soit au niveau régional (grands aménagement régionaux), soit au niveau national (aménagement du territoire) ». « l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, ». C'est aussi le « résultat de cette action »

« L'aménagement du territoire est par nature une géographie volontariste d'organisation de l'espace ». « Redéploiement industriel et développement régional »

Aménagement et géographie

Il ne faut pas faire confondre la géographie et l'aménagement même si les géographes ont beaucoup contribué à ce domaine.

Deux champs séparés

Il ne faut pas confondre les deux champs disciplinaires qui sont totalement distincts même si certains prétendent que l'aménagement n'est que le volet appliqué de la géographie.

- La géographie pourrait être définie comme *la science de la dimension spatiale des sociétés*, l'aménagement pourrait être défini comme *la science de l'ingénierie spatiale* qui étudie les projets et les opérations.

Les		échelles		de		l'aménagement
1-						échelles
2-						d'action
3-	Echelle	antécédente		et	échelle	conséquente
5.1-						d'action
Quelle	est	l'échelle		appropriée		d'intervention
-	Celle	de		la		ville
-	Celle	de		la		campagne
-	Celle	des		deux	à	la fois

- Celle d'une échelle intermédiaire qui concerne la couronne des petites et moyennes villes qui jouent le rôle de relais et de tampons permettant à la fois de rénover la campagne, restructurer la ville et favoriser son ancrage territorial ?

Echelle antécédente et échelle conséquente

Il est important de signaler que très souvent, l'échelle des *antécédents* est différente de l'échelle des conséquents. **Causes et conséquences** se situent rarement à la même échelle, dans **la même aire territoriale**. L'espace est souvent ouvert même l'échelle nationale qui se trouve dotée de frontières et limites plus ou moins étanches dont le contrôle est serré en matière de flux de biens de capitaux e de personnes.

→ **Le problème des inondations** prend ses origines dans les **espaces amont** au niveau des bassins versants et des cours d'eau.
→ **La question du logement précaire et du chômage** sont liés à l'exode des masses rurales et au sous-emploi dans une région, voire l'ensemble d'un pays.

« L'aménagement du territoire, c'est la recherche dans le cadre géographique d'un territoire (un Pays ; la France, l'Algérie) d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et de l'activité économique. »

Pour un plan national d'aménagement du territoire,
Trois idées sont contenues dans cette définition :

- L'aménagement du territoire apparaît comme **une exigence de justice spatiale** : la correction des disparités.
- L'aménagement du territoire apparaît aussi **comme une exigence économique**.
- L'aménagement du territoire introduit l'idée **d'une spécialisation fonctionnelle des territoires**,

Les objectifs de l'aménagement : un dilemme à résoudre

L'aménagement du territoire peut avoir des objectifs différents qu'il faudrait associer pour en assurer la cohérence, ces objectifs **supposent une philosophie de l'agir** :

- mieux distribuer les activités et les populations sur le territoire,
 - réduire les disparités,
 - améliorer la performance globale ou celle de certains lieux,
- On peut distinguer trois objectifs complémentaires pour l'aménagement du territoire qui ne sont pas toujours compatibles :

- Le développement : c'est la recherche d'un développement cohérent et global des espaces en fonction des aptitudes et les données propres.

2- L'équité : il s'agit d'assurer à chaque citoyen un cadre de vie respectable en tant qu'être humain, citoyen, producteur, consommateur...

3- L'amélioration des conditions de vie du citoyen en matière d'habitat, emploi, transport...

De ces trois volets se dégagent les objectifs :

- le développement = l'aménagement des activités économiques
- L'égalité = l'aménagement social
- Le cadre = l'aménagement physique

.....
L'aménagement c'est une morale de l'avenir